ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

Prénom Nom:
Adresse:
No. de téléphone :
Adresse courriel:
Ci-dessous appelé.e « PARTICIPANT[1]»

1. Description de l'ACTIVITÉ internationale

Titre de l'ACTIVITÉ :
Lieu de l'ACTIVITÉ :
Dates de l'ACTIVITÉ à destination : du
au
Programme d'études :
Objectifs de l'ACTIVITÉ :

Ci-dessous appelée «ACTIVITÉ»

2. Objet

Le présent document expose les engagements du PARTICIPANT envers le Cégep de Trois-Rivières ci-dessous appelé «ORGANISATION» et fait état des rôles et responsabilités, de chacune des parties, concernant la sécurité des participants et le déroulement sécuritaire de l'ACTIVITÉ décrite ci-dessus.

Le présent engagement entre en vigueur au moment de la signature du PARTICIPANT.

3. Préambule

La législation canadienne prévoit que toute organisation doit agir avec diligence raisonnable, et ce, relativement à tous les aspects de la planification de l'environnement dans lequel se déroulent ses activités, tant au Canada qu'à l'international. Ainsi, toute organisation est dans l'obligation de prendre les précautions raisonnables et tous les moyens possibles, compte tenu des situations et circonstances particulières du pays de destination, afin d'assurer la sécurité des participants.

L'ORGANISATION met en place des procédures et outils de gestion du risque ainsi qu'une culture de la sécurité qui contribuent au succès et à l'amélioration continue des activités internationales et s'engage donc à agir en tout temps afin d'atteindre ces objectifs.

[1] Afin d'alléger la suite du document, le *masculin* sera utilisé, et ce sans aucune discrimination.

Considérant que l'ORGANISATION est consciente que le succès de l'ACTIVITÉ repose sur la qualité de son engagement et de son encadrement;

Considérant que le PARTICIPANT est conscient que le succès de l'ACTIVITÉ repose sur sa collaboration;

Considérant que l'ORGANISATION se réserve le droit d'interrompre l'ACTIVITÉ ainsi que d'interrompre ou de refuser la participation du PARTICIPANT pour tout motif jugé légitime;

Considérant que la sécurité est une responsabilité partagée entre les différentes parties prenantes d'une même activité et que toutes doivent faire preuve de diligence en tout temps;

Considérant que la participation à une activité internationale comporte des risques liés à la sécurité des participants et que, malgré la bonne foi, la prévoyance et les mesures mises en place par l'organisation et les parties prenantes, plusieurs situations sont indépendantes de leur contrôle;

Considérant que la signature de la présente entente engage le PARTICIPANT dans la réalisation de l'ACTIVITÉ à l'international, telle que décrite ci-dessus.

Par conséquent, les parties conviennent de ce qui suit :

4. Engagement du PARTICIPANT

Par la signature de cette entente, le PARTICIPANT s'engage à :

4.1 Contribuer à un environnement sécuritaire;
4.2 Comprendre ses rôles et responsabilités avant, pendant et après le séjour;
4.3 Adopter les comportements qui favorisent sa sécurité et celle des autres participants;
4.4 Se renseigner sur sa destination;
4.5 Respecter l'ensemble des politiques et règlements de l'ORGANISATION;
4.6 Respecter les procédures de communication;
4.7 Respecter le code de conduite et les consignes propres à l'ACTIVITÉ;
4.8 Se référer à la personne responsable ou à l'ORGANISATION en cas de doute et la tenir informée de toute situation pouvant avoir des répercussions sur le séjour;
4.9 Suivre les consignes et recommandations des accompagnateurs;
4.10 Collaborer à la logistique en fournissant les informations et la documentation demandées dans les délais prescrits :
- Faire tous les paiements du séjour de mobilité dès que les factures sont envoyées et que des sommes sont engagées (et ce même en cas de désistement);
- Preuve d'assurance valide pour la durée entière du séjour;
- Photocopie du passeport et visa,
- Etc.

4.11 Se soumettre à la procédure prédépart exigée :
- Processus médical (fiche santé, vaccination et autres éléments obligatoires liés à la COVID-19);
- Formulaires (consentement éclairé aux risques, coordonnées d'urgence);
- Formation prédépart;
- Inscription au registre des Canadiens à l'étranger d'Affaires mondiales Canada;
- Lettre de consentement pour voyageurs mineurs;

- Etc.

4.12 Déclarer tout comportement négligent ou toute situation pouvant mettre en péril sa sécurité ou celle des autres participants;
4.13 Contribuer à la résolution de situations de crise en fonction de ses responsabilités;
4.14 Agir en tant qu'ambassadeur de l'ORGANISATION;
4.15 Participer au processus de retour.
4.16 Respecter la décision de l'ORGANISATION si un séjour est annulé pour des raisons de sécurité jugées insuffisantes par l'ORGANISATION ou Affaires mondiales Canada, et ce, même si des frais sont déjà engagés.
4.17 Comprendre que dans le cas d'un désistement ou d'une annulation, le remboursement des frais engagés ne vient pas nécessairement de l'ORGANISATION, mais possiblement des assurances du PARTICIPANT, si cela s'applique.
4.18 Consentir à la communication de ses renseignements personnels aux tiers le requérant (agence de voyage, au partenaire local, etc.), afin d'assurer sa préparation, sa santé et sa sécurité ainsi que l'intervention en situation d'urgence, si requis.

5. Engagement de l'ORGANISATION

5.1. Encadrer et organiser l'ACTIVITÉ;
5.2. Assurer la sécurité des participants;
5.3. Développer et implanter les outils, procédures et formations qui permettent de prévenir les risques de blessures, d'accidents ou de maladies lors du séjour et qui les atténuent;
5.4. Avoir en place des moyens de communication permettant d'être rejointe pendant toute la durée du déroulement de l'ACTIVITÉ à destination;
5.5. Gérer et résoudre les situations de crise et porter assistance aux participants;
5.6. Fournir toute la documentation et la préparation nécessaires au bon déroulement du séjour.
5.7. Faire les démarches nécessaires, de concert avec les accompagnateurs et les partenaires impliqués, pour connaître les possibilités de remboursement ou de crédit de la part des fournisseurs, dans le cadre d'un séjour annulé ou d'un désistement.
5.8. Communiquer les renseignements personnels des participants uniquement aux individus ou organismes le requérant pour la préparation et bon déroulement de l'activité, et en assurer la conservation et la disposition selon les standards reconnus.

J'ai pris connaissance des engagements qui me sont demandés, je les comprends et j'accepte de m'y soumettre. Je comprends qu'un manquement à ces engagements peut mettre ma sécurité ou celle des autres participants en danger ou mettre en péril le bon déroulement de l'ACTIVITÉ. Ainsi, je comprends que dans l'éventualité d'un non-respect de ces engagements, des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'annulation de ma participation ou au rapatriement à mes frais seront appliquées. Enfin, je consens au partage de mes renseignements personnels aux tiers le requérant tant au moment de la préparation du voyage que lors de son déroulement.

Signé à , ce .

Signature du PARTICIPANT

ANNEXE - CODE DE CONDUITE ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Utiliser en tout temps un langage respectueux et adéquat;
- Ne pas tenir de propos diffamatoires ou discriminatoires, démontrer une attitude professionnelle et respectueuse envers les partenaires et la communauté, peu importe l'expérience vécue;
- Avoir en tout temps un comportement respectueux, adéquat et exempt de harcèlement[2]. Ceci inclus notamment de ne pas se comporter de façon à choquer la population locale ou à nuire à sa réputation ou celle de l'organisation;
- Respecter en tout temps les lois à destination ainsi que les lois canadiennes;
- Ne pas acheter, consommer, distribuer ou avoir en sa possession des drogues, incluant du cannabis;
- Ne pas consommer d'alcool de manière excessive ou déraisonnable lors des activités liées au projet (pré-départ, durant le séjour et au retour). La consommation d'alcool est acceptée seulement dans les périodes de temps libre pour les participants majeurs;
- Ne pas avoir de relations intimes avec les autres participants ou les membres de la population locale;
- Ne pas participer à des rassemblements de foules, des manifestations, des activités militantes et des évènements extérieurs de grande envergure;
- S'habiller de façon discrète et neutre;
- Respecter le couvre-feu;
- Se déplacer 2 par 2;
- Ne pas utiliser de motos ou tout autre véhicule vous rend vulnérable;
- Porter la ceinture de sécurité;
- Ne pas rester sur les lieux d'un accident, sauf si vous y êtes impliqués ou vous devez prêter assistance de façon urgente à un participant;
- Ne pas faire des activités à risque ou pouvant mettre en péril sa santé et sa sécurité (ex. sports extrêmes : parachute, plongée, bungee, escalade, etc.);
- Faire un usage respectueux, réfléchi et modéré des réseaux sociaux en ce qui a trait au séjour, aux participants, à l'organisation et à la population locale.

[2] Il est question ici de harcèlement psychologique, sexuel ou discriminatoire. Le harcèlement s'entend de toute conduite vexatoire qui se manifeste par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles et non désirés et qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne.